



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 20 avril 2026

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

M. Romain JACQUET, ancien conseiller pour les affaires sociales près l'ambassade de France à Pékin, se voit confier la direction générale de la Croix-Rouge française

Mme Marie-Anne JACQUET, conseillère maître à la Cour des comptes, a été nommée directrice générale adjointe de l'ARS Ile-de-France.

M. Philippe GOUET, président (UDI) du conseil départemental du Loir-et-Cher et M. Gaëtan CASANOVA, médecin, se voient confier une mission sur les conditions de généralisation des guichets uniques départementaux d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé.

EN RÉSUMÉ

Études de santé

Le gouvernement veut rétablir à la rentrée 2027 une voie unique pour la première année d'études de santé, en renonçant au double système PASS et LAS mis en place en 2020, très difficile à lire pour les étudiants et leurs familles. Cette nouvelle voie unique reposera sur "trois blocs équilibrés" de matières enseignées : un spécifiquement "santé", un "disciplinaire" (matières liées à la santé comme sciences de la vie ou physique) et un "transversal" (autres matières comme l'anglais). A l'issue de cette première année, l'étudiant pourra tenter d'accéder à l'une des cinq filières de santé, à condition d'avoir validé un niveau minimum dans les deux blocs "santé" et "disciplinaire". Ceux qui n'y parviendraient pas auront le droit de redoubler pour valider ce niveau minimum, puis passer en L2 et tenter alors d'être admis en filière de santé - au bout de trois ans d'études donc. La ministre de la Santé Stéphanie RIST a reconnu "des points techniques qui restent à préciser" alors que la présidente des doyens de médecine Isabelle LAFFONT a émis des réserves et de nouveau posé "la question de la limitation des flux à l'entrée de la première année".

Autonomie

La ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées Camille GALLIARD-MINIER a annoncé samedi sur franceinfoTV la tenue en septembre d'une conférence nationale de l'autonomie, deux mois après le report sine die d'un plan grand âge qui était attendu de longue date par le secteur à l'approche du mur démographique. "La priorité, c'est d'institutionnaliser toutes les initiatives à travers une mobilisation et l'installation de" cette Conférence qui "va nous doter d'un cap clair pour les prochaines années pour agir sur tous les champs du vieillissement : la prévention, la place de nos EHPAD demain, le domicile, les habitats partagés, le rôle des métiers du soin et surtout le soutien également aux aidants", a-t-elle détaillé, alors qu'une loi "grand âge" est devenue une arlésienne de la présidence de M. Emmanuel MACRON.

PJL lutte contre les fraudes / données de santé

Des syndicats (La médecine libre, la fédération nationale des opticiens de France, l'UFMLS, la SFCD, Médecins pour demain) s'inquiètent de l'article 5 du projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales, qui doit faire mardi l'objet d'une commission mixte paritaire, en ce qu'il "permettrait à des acteurs privés et commerciaux d'accéder à des informations médicales, créant ainsi une atteinte sans précédent au secret médical".